

Tableau de garanties et des franchises applicables en cas de sinistre

PARTICIPANTS		
Garanties suite à accident	Montants maximums des garanties	Franchises
Décès	10 000 €	Néant
Frais d'obsèques et de sépulture	5 000 €	Néant
Invalidité permanente	10 000 €	Néant
Aménagement du domicile et/ou du véhicule	1 000 euros	Invalidité permanente totale ou une invalidité permanente partielle* supérieure à 33%
Frais de traitement suite à accident	1 000 euros	Néant
Frais de Recherche et secours	20 000 euros par assuré et 50 000 euros par événement	Néant
Indemnités Journalières en cas de coma	50 € par jour de coma Durée maximum d'indemnisation 365 jours	Suite à accident entraînant une hospitalisation : 10 jours consécutifs de coma <i>franchise relative</i>

Prestations Incluses

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	
NATURE DES SERVICES	MONTANTS MAXIMUMS DES GARANTIES
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE	
Transport / Rapatriement	Frais réels
Prolongation de séjour de l'Assuré ou d'un accompagnant assuré	Hôtel 300 € / nuit (Max. 3 000 €)
Retour d'un accompagnant bénéficiaire*	Billet retour
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation	Billet AR + 300 € / nuit (Max. 5 000 €)
Transport jusqu'au lieu de domicile si hospitalisation supérieure à 3 jours	80 €
Poursuite de la mission professionnelle : Retour sur le lieu de mission après un rapatriement organisé par EA	Billet retour
Collaborateur de remplacement	Billet aller-retour
FRAIS MEDICAUX	
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger	10 000 € Franchise de 30€
Avance sur Frais d'hospitalisation à l'Etranger	100 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport de corps	Frais réels





Frais de cercueil ou d'urne (dans le cadre du transport de corps)	3 000 € TTC
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Reconnaissance de corps et formalités décès	1 billet aller-retour et 300 €/ nuit d'hôtel, maximum 5 nuits
Collaborateur de remplacement	Billet aller
ASSISTANCE VOYAGE	
Frais de recherche et de secours en mer et montage	20 000 €
Acheminement de médicaments à l'Etranger	Frais d'envoi
Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger	20 000€
Avance caution pénale à l'étranger	60 000€
Information voyage	Selon dispositions prévues aux Dispositions Générales GA0023D
Information santé	Selon dispositions prévues aux Dispositions Générales GA0023D
Assistance en cas de modification de voyage	Organisation
Soutien psychologique : - Accident, Agression ou tentative d'agression, décès d'un membre de la famille, Attentat ou Catastrophe naturelle, kidnapping, détournement aérien : - Agression de l'Assuré avec Dommages corporels : - Consultations pour les ayants droit ou l'accompagnant en cas de décès de l'assuré :	5 entretiens téléphoniques par an Consultations à concurrence de 1 500 € Consultations à concurrence de 3 000 € par événement
ASSISTANCE AUX BIENS	
Envoi de dossiers	Organisation
Aide téléphonique d'un interprète si nécessaire Pour communiquer avec les autorités locales	Selon dispositions prévues aux Dispositions Générales GA0023D
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents D'identité ou des moyens de paiement ou des clés : Informations démarches administratives - Avance de fonds - Prolongation de séjour : hébergement - En cas de perte des clés ou bris des clés de la résidence : a. Prise en charge des frais d'envoi des clés de rechange b. Ou Prise en charge des frais de réfection des clés du domicile	Selon dispositions prévues aux Dispositions Générales GA0023D
Accompagnement de Crise	100 000 € par année d'assurance

